

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 1^{er} mai 2017, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
M. Camil Noël, conseiller no. 9
M. Alain Raymond, conseiller no. 10
M. François Robidoux, conseiller no. 11

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2017-05-100.

Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Fête nationale – Permission de servir un vin d'honneur - Résolution
- Demande de commandite pour le programme de reconnaissance des bénévoles du Centre-du-Québec
- Entretien paysager 2017-2019 – Résolution
- Avis de motion- Règlement sur les gouttières
- Ponceau sur le chemin du Lac-à-la-Truite

2017-05-101.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 avril 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 24 avril 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et de modifier le point « Avis de motion – Règlement d'emprunt pour les infrastructures de la 2^E Rue et la 4^E Avenue » pour ajouter la 5^E Avenue dans le libellé.

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 19 avril dernier, les points suivants ont été abordés :

- ☞ Les états financiers de la MRC d'Arthabaska présenté par la firme Roy Desrochers Lambert;
- ☞ L'adoption de l'aide pour amélioration du centre sportif au montant de 6 831 \$;
- ☞ L'ajout de 15 000 \$ pour compléter la demande de subvention et les sondages pour faire le dépôt de la demande dans le projet de la fibre optique.

Régie intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes

Sujet reporté

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Transport Adapté Grand Tronc

M. Denis Bergeron, conseiller, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc, les points suivants ont été abordés :

- ☞ Le budget du transport adapté Grand-Tronc;
- ☞ Le plan de développement pour diversifier la clientèle.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Derby Extrême – Lettre de remerciement	Réception d'une correspondance de Mme Guylaine Coutu et de l'équipe du Derby Centre-du-Québec pour remercier la Ville de Daveluyville ainsi que ses employés municipaux pour l'implication tout au long de l'évènement.
Tournoi THPPQ – Lettre de remerciement	Réception d'une correspondance du comité organisateur du 42 ^e Tournoi de Hockey des Policiers Provinciaux du Québec remerciant les nombreux bénévoles et responsables d'aréna qui ont permis que cet événement soit une réussite. De plus, l'accueil des commerçants et partenaires lors du week-end ont été fortement apprécié par les participants.
Demande de soutien <i>Marché de Noël Érables Arthabaska 2017</i>	Réception d'une correspondance du <i>Marché de Noël Érables Arthabaska 2017</i> , demandant une participation financière de l'ordre de 250 \$ pour la tenue du <i>Marché de Noël</i> . Le Conseil prend acte, sans donner suite.
Club de patinage artistique du Grand Daveluyville – Lettre de remerciement	Réception d'une correspondance du Club de patinage artistique du Grand Daveluyville remerciant la Ville de Daveluyville pour son soutien pour le spectacle de fin de saison 2016-2017.
Demande de financement – Maison de thérapie et de traitement aux dépendances	Réception d'une correspondance de la Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska, centre de soutien et de traitement aux dépendances demandant un soutien financier. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2017-05-102. **CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des Comptes d'avril 2017 de la Ville de Daveluyville totalisant 361 647.57 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour le mois d'avril 2017.

État des revenus et des dépenses au 31 mars 2017

Dépôt d'un rapport de Mme Diane Leclerc, trésorière, concernant les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses de la ville pour la période terminée le 31 mars 2017 déposés conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2017-05-103.

Résolution
mandatant le
Ministre des
Finances pour
recevoir et ouvrir
les soumissions
prévues à l'article
554 de la Loi sur
les cités et villes

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 555 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que, conformément à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité.

Fermeture de
l'hôtel de ville
pour la période
estivale

L'hôtel de Ville sera fermé du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2017 inclusivement pour la période estivale.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le bris de la pompe au 634, rue Principale, la route du Domaine-Crochetière, l'aqueduc au Domaine-Crochetière, les gouttières qui se déversent dans le pluvial, questions auxquelles le maire a répondu.

TRANSPORT

2017-05-104.

Programmation
d'aide à l'entretien
du réseau routier
local (PAERRL) –
Reddition de
comptes 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 10 231\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Dépôt des états
financiers au 31
décembre 2016 –
Corporation de
Transport Adapté
Grand Tronc inc.

La directrice générale dépose les états financiers de Transport Adapté Grand Tronc au 31 décembre 2016.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2017-05-105.

Demande au MTQ de procéder à la réfection de la route 261

CONSIDÉRANT QUE la route 261 est une route principale;

CONSIDÉRANT QUE la portion de la route 261 entre le viaduc de l'autoroute 20 et le 1581, route Principale est en très mauvais état;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports (MTQ) de planifier et d'effectuer la réparation complète de la route 261 entre le viaduc de l'autoroute 20 et le 1581, route Principale.

2017-05-106.

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QU'un montant sera alloué au comté de Nicolet-Bécancour pour la réalisation de travaux routiers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire formuler une demande d'aide financière;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville présente une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ auprès du député M. Donald Martel pour la réfection de la 7^E Avenue.

2017-05-107.

Mandat pour l'appel d'offres des services d'ingénierie et surveillance des travaux pour la 2^E Rue, 4^E Avenue et 5^E Avenue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville veut procéder à un appel d'offres pour la réfection des infrastructures (eau potable, égouts, pluvial et voirie), incluant la surveillance des travaux;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de mandater Madame Tammy Voyer, directrice générale, à procéder à l'appel d'offres pour la réfection des infrastructures (eau potable, égouts, pluvial et voirie), incluant la surveillance des travaux.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'avril 2017, 20 permis ont été émis, totalisant 135 282 \$.

2017-05-108.

PIIA pour le 1592, rue Béliveau

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 242 et qu'il a constitué un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le CCU, à son assemblée du lundi 1^{er} mai 2017, a reçu les plans et documents soumis dans le cadre de la demande PIIA-17001 et que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande PIIA-17001;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande qu'à l'émission du permis, l'aménagement (asphalte, clôture, aménagement paysager, ...) soit terminé dans les 24 mois à la date de la fin de la construction du bâtiment principal;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité que dans le cadre dudit règlement et suivant la recommandation du CCU, le conseil municipal autorise le propriétaire du 1592, rue Béliveau à procéder à la construction du bâtiment, tel que déposé au service de l'urbanisme dans la demande PIIA-17001 et que l'aménagement (asphalte, clôture, aménagement paysager, ...) soit terminé dans les 24 mois à la date de la fin de la construction du bâtiment principal.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2017-05-109.
Quote-part 2017 -
Avenues Santé
Bois-Francis

CONSIDÉRANT QU'Avenues Santé Bois-Francis est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir le service de médecins à la population;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'octroyer une quote-part au montant de 2 838 \$ pour l'année 2017 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Distribution de
compost

Le maire mentionne que la distribution du compost sera effectuée samedi 13 mai prochain de 9h à 12h au garage municipal, situé au 378, 6E Rue. Les contribuables sont invités à venir nous rencontrer et chercher leur compost gratuitement, qui cette année encore, sera servi en vrac.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Piste de ski de
fond – Quote-part
2017

Sujet reporté à une séance ultérieure.

2017-05-110.
Fête nationale du
Québec –
Demande
d'autorisation

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Ville de Daveluyville :

1. D'allumer un feu de joie et quelques feux contrôlés le 24 juin 2017 entre le terrain de soccer et le terrain de balles sous la supervision des pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes;
2. D'allumer des feux d'artifices sous la supervision d'un spécialiste en pyrotechnie le 24 juin 2017;
3. De vendre des boissons alcoolisées le 24 juin 2017 de 14 h jusqu'à 2 h le lendemain matin;
4. Que la Ville de Daveluyville est entièrement responsable des permis de boisson du 24 juin 2017;
5. De nommer madame Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs, à titre de personne responsable pour l'activité de la St-Jean-Baptiste.

2017-05-111.
Demande de
fermeture de la
route 261 pour la
Fête nationale

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'autoriser la fermeture de la route 261 entre la 3^e Avenue et le 2^e Rang le 24 juin prochain, de 13 h à 14 h 30 pour la parade de la Fête nationale du Québec.

2017-05-112.

CONSIDÉRANT QUE le bouleau jaune, familièrement appelé merisier, a été choisi

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

Plantation d'un
bouleau jaune au
Parc Beaudoin –
Emblème du
Québec

comme arbre emblématique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le bouleau jaune, en plus d'être l'un des bois nobles les plus connus au Québec, ce dernier se distingue par la variété de ses usages et par sa valeur commerciale;

CONSIDÉRANT QUE, des premiers temps de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours, le bouleau jaune a toujours été présent dans le quotidien des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la thématique 2017 de la Fête nationale du Québec est « Québec, emblème de notre fierté »;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville autorise la plantation d'un bouleau jaune dans le Parc Beaudoin de Daveluyville, arbre représentant l'emblème de notre fierté pour la Fête nationale 2017.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

2017-05-113.
Promesse de
vente –
Immeubles de la
5^E Rue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est propriétaire des immeubles portant les numéros civiques 416 à 422, 424 à 430, 429 à 435, 437 à 443, 448 à 454, 453 à 459, 456 à 462 et 461 à 467 sur la 5^E Rue;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 28.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes, sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a évalué les coûts de démolition des immeubles et ceux de la valeur marchande des terrains vacants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville vient à la conclusion que la juste valeur marchande des immeubles est inférieure au coût de démolition;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- DE** vendre les immeubles ci-dessus pour un montant total d'un dollar (1.00 \$), plus taxes, aux conditions stipulées dans la promesse de vente à 9358-5537 Québec inc.;
- 2- QUE** le maire, M. Ghyslain Noël et la greffière, Mme Pauline Vrain, soient autorisés à signer ladite promesse de vente.

LÉGISLATION

2017-05-114.
Avis de motion -
Achat d'un dôme

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Camil Noël**, qu'un règlement relatif à l'achat d'un dôme pour les abrasifs et le sable sera déposé à une séance ultérieure.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-05-115.
Fête nationale du
Québec –
Permission de

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Société Saint-Jean-Baptiste à servir un vin d'honneur le 24 juin 2017 sur le site des festivités de 11 h à 13 h.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

servir un vin
d'honneur

Demande de
commandite pour
le programme de
reconnaissance
des bénévoles du
Centre-du-Québec

Réception d'une correspondance de la Société Saint-Jean-Baptiste demandant un don minimal de 100 \$ et symbolique qui sera bonifié et attribué aux bénévoles de notre territoire. Compte tenu que la Ville fait déjà une soirée *Hommage aux bénévoles* en mai, le Conseil prend acte, sans donner suite.

2017-05-116.
Entretien paysager
2017-2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres envoyé pour l'entretien paysager de la Ville de Daveluyville pour les saisons estivales 2017 à 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

- œ Boutique Suzy Fleuriste au montant de 7 005.00 \$, taxes incluses, pour les 3 années;
- œ À Fleur de Pots au montant de 8 709.35 \$, taxes incluses, pour les 3 années;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'entretien paysager de la Ville de Daveluyville 2017 à 2019 inclusivement à Boutique Suzy Fleuriste, au montant total de 7 005.00 \$, taxes incluses, soit 2 335 \$ par année et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2017-05-117.
Avis de motion –
Règlement sur les
gouttières

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un règlement relatif aux gouttières sera déposé à une séance ultérieure.

2017-05-118.
Ponceau sur le
chemin du Lac-à-
la-Truite

CONSIDÉRANT QU'un ponceau sur le chemin du Lac-à-la-Truite s'est affaissé;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de réparer le ponceau affaissé au Lac-à-la-Truite pour un montant maximal de 6 000 \$, plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur l'aqueduc dans la 105^E Rue, la rue du Domaine-Crochetière, les bâtiments de la 5^E Rue, les élections municipales, la construction des bâtiments accessoires dans les zones R-5 et R-8, questions auxquelles le maire a répondu.

2017-05-119.
Fin de la séance et
levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 05.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière